

POUR INFORMATION

Lundi 9 novembre 2020

ACTU OUEST RHODANIEN 21

THIZY LES BOURGS/VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE Justice

La victime présumée revient sur ses déclarations : deux frères relaxés

Le tribunal correctionnel de Villefranche-sur-Saône a relaxé deux hommes, soupçonnés de violences et violences conjugales, commises lors de la soirée du déconfinement.

Mardi 27 octobre, le tribunal correctionnel de Villefranche-sur-Saône a tenté de répondre à ces questions : que s'est-il passé cette soirée du 12 mai 2020 à Thizy les Bourgs ? Les deux frères s'en sont-ils pris physiquement à la compagne du plus âgé ?

C'est en tout cas un fort soupçon qui avait déclenché toute la procédure. Dans la nuit du 11 au 12 mai, deux frères (26 et 19 ans) et leur compagne respective sont réunis à Thizy les Bourgs pour fêter la fin du confinement. Pour des raisons difficiles à déterminer, la soirée dégénère. Au petit matin, les gendarmes, appelés par une voisine, trouvent la conjointe de l'aîné dans la rue, en pyjama, leur bébé de 8 mois dans les bras. Visiblement alcoolisée – son alcoolémie atteint 1,7 g/l de sang –, elle affirme avoir été giflée par son conjoint, et que son beau-frère l'a tirée par les cheveux. Elle refuse de se faire examiner. Mais après avoir « repris ses esprits », dit-elle, la jeune femme a souhaité modifier sa déclaration et



Seul l'un des deux prévenus s'est présenté à la barre du tribunal correctionnel de Villefranche-sur-Saône.

Photo d'illustration Progrès/Tanguy LYONNET

mettre un terme à toute l'affaire.

► « On ne s'est pas bagarré »

« J'étais énervé et alcoolisé. Les gendarmes m'ont dit que je ne pouvais plus modifier ma déclaration, alors j'ai écrit directement au parquet. Il y a eu une engueulade et des bousculades mais on ne s'est pas bagarré. » Son compagnon, seul prévenu présent à la barre, nie tout acte de violence. La substitute du procureur rappelle que le parquet « n'a pas besoin d'une plainte pour engager des poursuites ». Toutefois, entre l'absence d'examen médical et de témoignage fiable, elle conclut qu'« aucun élément ne montre qu'il y a eu des violences ».

Même son de cloche du côté de l'avocat de l'aîné qui rappelle que dans ce contexte de lutte contre les violences faites aux femmes, le tribunal ne peut fonder son jugement « que sur les simples dires de la victime ». Sans aucune certitude, le tribunal a relaxé les deux hommes. Depuis cette soirée, l'enfant du couple a été placé. Après plusieurs mois à voir leur enfant dans le cadre de visites médiatisées, le père de famille va bientôt pouvoir le garder les week-ends. Lundi 26 octobre, le tribunal de Villefranche-sur-Saône avait également relaxé un individu, jugé pour des faits de violences commis à l'encontre de sa compagne et surveillés à Belleville-en-Beaujolais.

L.S.

AMPLEPUIS Littérature

Mon merci pour toujours : un livre touchant, pour aider les réfugiés

En 2018, Claudie Fargeat publiait *Des maux... peut jaillir l'amour*, le succès de cet ouvrage a permis à Claudie d'aider de nombreux réfugiés, dont des Jeunes mineurs non accompagnés et des familles arméniennes hébergées dans le secteur. Aujourd'hui, elle publie son deuxième ouvrage.

Après la publication de son premier ouvrage, *Des maux peut jaillir l'amour*, Claudie Fargeat s'est investie auprès des populations isolées. « Mon livre a été un tremplin pour faire des rencontres, il m'a permis d'aller vers les mineurs isolés, de tisser des liens avec les familles », explique-t-elle.

C'est pendant le confinement que l'idée d'un deuxième ouvrage voit le jour. Claudie

écrit alors son journal et très vite, l'envie de témoigner sur les échanges sincères, les leçons de vie glanées au fil des conversations avec ces jeunes, s'est fait sentir.

« L'argent de cette publication me permettra de continuer d'aider les réfugiés »

Elle s'est alors lancée dans ce 2^e ouvrage, composé de poèmes, de citations et de narrations, du parcours du combattant administratif des réfugiés, de leur vie quotidienne dans l'incertitude, mais aussi de quelques confidences, souvenirs et traditions de contrées africaines, Côte d'Ivoire, Guinée, Lybie, Mali, Erythrée ou encore Éthiopie...

« *Mon merci pour toujours*, est un livre de 168 pages, mais c'est surtout la phrase prononcée

un jour par un jeune Ivoirien. « Je l'ai trouvée tellement belle, j'ai su que si j'écrivais un autre livre, il porterait ce titre », explique Claudie.

Claudie Fargeat, entraînée dans cette grande aventure par sa fille Solène, est très soutenue par sa famille et ses amis. Elle s'est investie dans l'accueil des réfugiés, fait des visites régulières et constitue une vraie oreille attentive. Elle achète également des vêtements, des chaussures, des objets du quotidien, participe à l'aménagement d'appartements ou organise la fête de Noël et des sorties...

Et elle a aussi su entraîner derrière elle des personnes pour l'aide aux devoirs, pour réparer des vélos ou autres petits tracas du quotidien.

« Je raconte mon vécu empreint de beaucoup

COURS Jumelage

Ginette Manary, présidente de l'association Amitié Winslow-Cours



Ginette Manary est nommée nouvelle présidente de l'association Amitié Winslow-Cours. Photo Progrès/Évelyne BOUCAUD

L'Association de jumelage « Amitié Winslow-Cours » a tenu ce vendredi 23 octobre son assemblée générale annuelle. Une assemblée sous contraintes sanitaires avec 20 personnes maximum et des pouvoirs remis par les absents.

► Un budget à l'équilibre

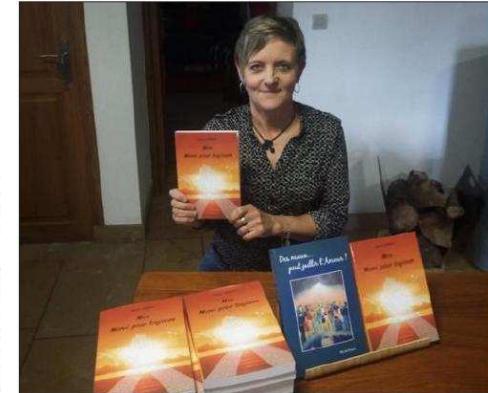
Au programme, un rapport d'activité mince en raison du Covid-19 et de l'annulation de l'accueil des Anglais pour la fête du 40^e anniversaire du jumelage prévu initialement le

20 mai dernier. Cette fête est reportée en mai 2021 si la situation sanitaire le permet.

Les cours d'anglais délivrés sur le site du collège Brossette ont repris en septembre dans le respect des gestes barrières.

Le budget est néanmoins maintenu à l'équilibre avec un résultat positif de 1 000 €.

Les membres du bureau de l'association se représentent pour un nouveau mandat. Une nouvelle présidente est élue, Ginette Manary, en remplacement de Jeanne-Marie Berchoux.



Claudie Fargeat propose des permanences de vente et dédicace pour découvrir *Mon merci pour toujours*. Photo Progrès/Annie GIRARD

d'amour. » Elle évoque aussi son parcours d'hospitalière de Notre-Dame-de-Lourdes : « Être hospitalière, c'est aussi accompagner celui qui souffre chroniquement de solitude, d'indifférence et de rejet. L'argent de cette nouvelle publication me permettra de continuer d'aider les réfugiés. Ce livre peut s'offrir pour dire

merci, et aussi en cadeau de Noël », souligne Claudie.

De notre correspondante locale, Annie GIRARD

Mon merci pour toujours 15 €, au profit de Solare, Solidarité dans l'Ouest Lyonnais pour l'accueil de réfugiés et exilés. Tél. 06 84 96 41 58.